

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : Laval
Localité : Laval
N° de dossier judiciaire : 540-32-032835-249

Date : 17 juin 2025

DEVANT L'ARBITRE :

M^e André Rousseau

De hui Zou

c.

Mathieu Brunelle

Partie demanderesse

Partie défenderesse

3001 boul le Corbusier

353 Av de l' Étoile

Laval Pq H7L 3M3

Laval Pq H7N 5E4

SENTENCE ARBITRALE

I. INTRODUCTION

1. Résumé du litige

Solde impayé de 4,512.00 \$ d' un contrat de vente et d' installation de fenetres et de portes

2. Historique de la procédure

La séance d ' arbitrage a été tenue le 5 juin 2025

II. LES FAITS

.Contrat signé le 23 octobre 2024 pour la somme de 17,252.00 \$.

Fin des travaux le 11 mars 2025.

Défendeur a payé 12,740.00 \$ et refuse de payer le solde de 4,512.00 \$ alléguant inexécution du contrat.

III. LES POSITIONS DES PARTIES

Le demandeur demande le solde du contrat. Le défendeur nie devoir le solde du contrat.

IV. LES QUESTIONS EN LITIGE

..Le défendeur refuse de payer disant que l' installation a été mal exécutée et le demandeur nie la contestation du défendeur qui ne s' est jamais plaint .

V. LE DROIT APPLICABLE

Ya- t -il un lien de droit entre le vendeur au contrat de vente et le demandeur et le défendeur ?

VI. ANALYSE

Le contrat de vente indique comme vendeur 9397-8005 Québec Inc. et non le demandeur. Le demandeur n'est pas le vendeur au contrat de vente. Il n'y a pas de lien de droit entre le demandeur et le défendeur.

VII. DÉCISION

POUR CES MOTIFS:

REJETTE la demande du demandeur;

ACCUEILLE la contestation du défendeur;

LE TOUT sans frais et sauf recours

Montréal ce 17 juin 2025
Lieu Date

André	Rousseau
Prénom	Nom

Choisissez un élément par Choisissez un élément

Signature